

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 37 (1901)
Heft: 49

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

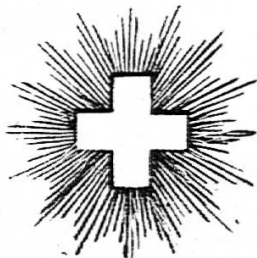
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *A nos abonnés. — Le respect de l'individualité du maître. — Dans le canton de Berne. — Chronique scolaire: Valais. Synode scolaire bernois. Allemagne. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Leçon de choses : Les boissons non alcooliques. — Arithmétique, Dessin d'un graphique. — Grammaire. — Les premiers mots à lire.*

A nos abonnés.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'avis de la Gérance dans le numéro de ce jour. Les nouveaux abonnés pour 1902 recevront le journal gratuitement à partir d'aujourd'hui. Prière à nos lecteurs et amis de faire une active propagande pour que L'ÉDUCATEUR devienne vraiment l'organe de tous les membres de nos diverses sections cantonales.

LIRE DANS LES PROCHAINS NUMÉROS

DE L'ÉDUCATEUR :

Chronique géographique, par William Rosier.

La nouvelle carte murale de la Suisse, par Alfred Schütz.

La traduction dans l'enseignement des langues, par H. Schacht.

La question de l'orthographe, par Lucien Jayet.

Gleanures historiques, par Louis Dupraz.

L'agriculture à l'École primaire, par Charles Dusserre.

La sténographie à l'École primaire, par Ch.-Ad. Barbier.

La Question, par B. ...

Le jardin de l'instituteur, par Louis Bonjour.

Les jardins d'école, par François Guex.

D'autres articles suivront ou nous sont annoncés par MM. Möckli, Edouard Clerc, Perrenoud, Jean Wenger, Hillebrand, Henri Quayzin, Lucien Baatard, Louis Zbinden, Pesson, Ernest Briod, Eugène Monod, Emile Blanc, L. et J. Magnin, Ed. Vittoz, F. Meyer, P.-E. Mayor, Ch.-Gab. Margot, etc.

LE RESPECT DE L'INDIVIDUALITÉ DU MAÎTRE

On se rend toujours mieux compte aujourd'hui de l'influence décisive que peut exercer l'école sur les destinées des élèves et, comme conséquence, de la patrie et de la société. Ce mouvement, directement issu des progrès de la pédagogie éducative, est bien fait pour réjouir les instituteurs ; il donne à leur vocation une importance à laquelle elle n'aurait jamais pu prétendre si le but de l'école était resté l'acquisition d'un minimum de connaissances, et rien de plus.

Mais un écueil n'a pas tardé à surgir au milieu de la mer d'existences dont on nous entoure. Quelle place tient, dans les préoccupations de ceux qui demandent tant de l'école, le respect de l'individualité du maître ? Quelle part fait-on à ses goûts personnels, à ses convictions, à ses besoins spirituels ? Quel souci a-t-on de sa santé, de ses intérêts matériels, de ceux de sa famille ? Jusqu'à quel point respecte-t-on chez lui l'homme libre, le citoyen indépendant ?

Le présent article voudrait précisément répondre à quelques-unes de ces questions, et notamment à la suivante, qui les résume toutes : Dans quelles circonstances l'instituteur est-il en droit de réclamer le respect de son individualité, et dans lesquelles doit-il en faire le sacrifice à l'intérêt général ?

L'histoire tout entière du corps enseignant primaire n'a été qu'une longue lutte pour parvenir à un bien-être matériel, à une indépendance morale qui soient en rapport avec l'importance de ses fonctions ; et cette lutte a eu plus de côtés tragiques, plus de douloureux moments que n'ont l'air de le croire certains chroniqueurs gouailleurs qui affectent parfois de s'en amuser. « Pas d'argent, pas de... », tel est le titre injurieux sous lequel un journal annonçait l'année dernière une revendication au sujet du subventionnement de l'école primaire par la Confédération. Les efforts *absolument désintéressés* des instituteurs pour le progrès de la musique populaire dans les campagnes, l'appui que prêtent nombre d'entre eux à diverses œuvres d'utilité publique, tout cela n'entre pas en ligne de compte pour les esprits prévenus. Et le ton avec lequel certains organes accueillent nos revendications en faveur d'un sort plus digne est une preuve que le combat n'est pas fini, qu'il faudra franchir bien des étapes encore avant de brûler les dernières cartouches.

L'indépendance morale a des rapports étroits avec l'indépendance matérielle. Je sais qu'il est des gens à qui ce mot d'indépendance va sous les ongles. S'ils entendent par là ce qu'on est convenu d'appeler le *j'menfichisme*, nous sommes d'accord. Mais nous appelons indépendance morale le *maximum* de liberté dans les paroles et dans les actes compatible, chez les instituteurs, avec le bon exercice de leurs fonctions. Pourrait-on, en leur enlevant cette liberté, qui n'est pas sans limites, certes, avoir des éducateurs, c'est-à-dire des gens à l'esprit ouvert, aux idées fortes ? Nous ne le pensons pas.

L'école populaire fut longtemps placée sous la tutelle de l'Eglise; mais l'enfant grandit, elle s'émancipa quelque peu, et dit un jour à sa protectrice : « Je suis grande et forte, maintenant; je puis vivre de ma propre vie; laisse-moi aller. » A la demande respectueuse de sa pupille, l'Eglise a fait des réponses diverses. Ici, elle a consenti, non sans rechigner quelque peu, à rendre à l'enfant devenu majeur la liberté d'allures à laquelle il a droit, et les deux institutions ont continué de travailler côte à côte au bien général, dans un même esprit de dévouement à la chose publique. Ailleurs, l'affaire a pris une autre tournure; dans les familles où les parents oublient les prérogatives d'enfants devenus grands, un déchirement pénible est inévitable.

Quoi qu'il en soit, l'Etat et la société n'ont rien à gagner à vouloir comprimer, par l'obligation à certaines formalités extérieures, l'individualité des instituteurs. Nous en dirons autant en ce qui concerne certaines œuvres d'intérêt général auxquelles on voudrait les voir prendre une part directe, en dehors de leur activité officielle. S'il leur plaît de travailler à la guérison de telle plaie sociale, à la solution de tel problème économique, en dehors de ce qui fait corps avec leur enseignement, que ce soit librement, poussés par leurs seules convictions qu'ils le fassent. Et pour ceux qui estiment l'école et les questions scolaires suffisantes pour absorber toute l'activité d'un homme et de beaucoup d'hommes, n'ayez aucune parole blessante: c'est librement aussi et par pleine conviction qu'ils agissent ainsi.

Par contre, les instituteurs doivent une attention toute spéciale aux vœux se rapportant au programme de l'école. Cela fait partie de leur domaine, et ils y ont leur mot à dire, ne serait-ce que pour sauvegarder, là aussi, le respect de leur individualité. Le malheur est que ceux qui formulent ces vœux se taisent trop souvent sur les moyens de les réaliser. C'est là le *hic*, en effet. Ecoutez plutôt :

MM. les professeurs de gymnastique : La gymnastique est une branche essentielle; la culture de l'esprit dépend de celle du corps. Il faudrait arriver à l'heure journalière de gymnastique.

M. le colonel : L'école doit devenir une pépinière de bons soldats. Pourquoi l'instituteur ne ferait-il pas connaître à ses élèves les éléments de l'art militaire, la ressource à tirer d'un terrain en cas de guerre, etc¹.

M. le pasteur : Il ne faut pas que les pasteurs aient à revenir, dans leur catéchisme, sur les faits bibliques eux-mêmes; c'est l'école qui doit les faire connaître aux enfants; ceux-ci étudieront encore un très grand nombre de psaumes et cantiques, paroles et musique, afin qu'ils puissent, plus tard, participer au chant d'église.

M. l'agronome : L'agriculture fait la richesse des nations; que l'école nous prépare de bons et intelligents agriculteurs. L'étude

¹ Lu dans un rapport de M. le colonel Rudolph.

du sol, des engrais, des meilleurs moyens de culture, devrait prendre, dans les écoles de la campagne, la première place.

M. le docteur : L'école n'a pas le droit de déformer les enfants ; qu'on leur donne une récréation après chaque leçon, et qu'on leur inculque de solides notions d'hygiène.

M. l'industriel : C'est étonnant comme on a de la peine à trouver des ouvriers sachant dessiner et compter. Qu'est-ce que MM. les instituteurs apprennent donc à leurs élèves ?

M. le philanthrope : Qu'on n'oublie pas que les fillettes d'aujourd'hui sont les femmes et les mères de demain. C'est l'école qui doit les préparer à cette éventualité en accordant dans son programme la première place aux sciences ménagères.

MM. les utilitaires : Surtout qu'on se préoccupe avant tout d'inculquer aux enfants des connaissances pratiques ; pourquoi ne consacrerait-on pas chaque semaine quelques heures à divers travaux manuels ? ainsi les vocations se décideraient et nous aurions moins de « ratés ».

Nous en passons, et des meilleurs. Mentionnons toutefois ce paysan qui nous déclare qu'on n'apprenait pas tant de choses à l'école de son temps et que lui et ses pareils ont fait leur chemin quand même ; que d'ailleurs la main d'œuvre est devenue très chère et qu'il ne peut se passer de ses enfants en été.

Etonnez-vous, après cela, que le corps enseignant manifeste quelque défiance lorsqu'il s'agit de toucher au programme ! Quel homme universel faudrait-il être pour satisfaire à tant de vœux divers ! Non pas qu'aucun soit irréalisable en lui-même, mais c'est leur accumulation qui en fait pour un seul maître un fardeau impossible à porter, outre que les trente-trois heures hebdomadaires d'enseignement ne suffisent pas à leur faire place.

(*A suivre.*)

ERNEST BRIOD.

DANS LE CANTON DE BERNE

Société des instituteurs bernois. — Les sections de la Société cantonale étudient en ce moment une revision des statuts, qui se justifie par son activité depuis sa fondation.

C'est en 1892 que les instituteurs bernois se sont formés en une association cantonale, qui avait pour principal objectif la défense des intérêts matériels de ses membres. A cette époque, ils se réunissaient encore en synodes de cercles ou de districts, au sein desquels se discutaient des questions d'ordre pédagogique, scientifique ou littéraire. Quoique la nouvelle loi scolaire, entrée en vigueur en 1894, n'ait plus reconnu les synodes comme organes officiels de la pédagogie bernoise, ceux-ci ont continué à subsister à côté des sections de l'association cantonale ; mais on peut en prévoir la suppression générale à brève échéance, tellement a été considérable et féconde en bons résultats l'influence exercée par la Société dont l'*Educateur* est l'organe de langue française.

A peine fondée, la nouvelle Société s'est mise à l'œuvre avec l'enthousiasme de la jeunesse, poursuivant l'amélioration du sort du corps enseignant de notre canton. Malgré les suspicions de toutes sortes, malgré les nombreux obstacles qu'elle eut à surmonter, malgré les différences de langue et de religion, oh ! combien

mesquines et pourtant combien exploitées ! elle a suivi, sans broncher, la voie qu'elle s'était tracée, non sans faire, parfois, de faux pas et commettre des erreurs regrettables, je l'avoue (c'est celui qui ne fait rien qui ne se trompe jamais), mais toujours avec le sincère désir d'être utile à ses membres et de travailler à la prospérité générale et au progrès de l'école bernoise. Année après année venaient se greffer, sur l'institution-mère, d'autres fondations d'une portée plus spéciale qui n'étaient pas même prévues au début. C'est ainsi qu'a été d'abord discuté et adopté un règlement pour la protection des sociétaires dont la non-réélection n'aurait pas été suffisamment justifiée. (On sait que les instituteurs bernois sont soumis tous les six ans à la réélection par le peuple.) Puis, la Société disposant de capitaux assez considérables, elle a prêté ses fonds disponibles, à taux modérés, aux instituteurs qui se trouvaient dans une situation financière pénible, contre seule garantie de leur honorabilité et sur préavis favorable du comité de la section. Depuis le commencement de cette année, elle possède aussi une caisse de remplacement, laquelle, contre une modique cotisation, garantit à tout sociétaire son traitement en plein en cas de maladie. (D'après la loi, le tiers des frais de remplacement est à la charge de l'instituteur ou de l'institutrice malade.) Toutes œuvres de solidarité et de fraternité qui ne peuvent manquer d'exercer leur influence salutaire sur ceux qui s'astreignent volontairement à des sacrifices pécuniaires dans l'intérêt général.

La Société publie, dans les deux langues, un bulletin qui en est à sa troisième année et qui, adressé chaque mois ou tous les deux mois, aux 2300 sociétaires, les tient au courant des délibérations de l'assemblée annuelle des délégués et du Comité central. Celui-ci, agissant soit de sa propre initiative, soit sur la proposition des sections ou à la suite de motions individuelles, s'occupe de questions touchant des domaines bien différents et d'inégale valeur, jusqu'à la loi cantonale d'impôt et la modération des taxes de chemins de fer pour les enfants. Cette activité, qui s'étend à des sujets si divers et qui s'attaque même aux questions sociales, ne doit pas être pour nous déplaire. Dans toutes les guerres, et surtout dans la guerre aux préjugés, à l'ignorance, à la routine, à l'égoïsme, à l'erreur, il faut des éclaireurs, et les instituteurs, de par leurs fonctions, de par le milieu dans lequel s'exerce leur activité, doivent être à l'avant-garde de la phalange des esprits d'élite qui s'efforcent de façonner au profit de nos après-venant une humanité plus raisonnable, plus juste, plus conforme à la destinée de l'homme sur la terre.

N'oublions pas les milliers de francs donnés à titre de secours aux collègues éprouvés par le sort (fussent-ils eux-mêmes la cause de leur infortune !), ainsi qu'aux familles d'instituteurs décédés sans laisser de biens terrestres à leurs enfants.

Parmi les questions de grande importance qui ont provoqué de nombreuses discussions au sein du corps enseignant bernois, je n'aurai garde d'omettre le subventionnement de l'école populaire par la Confédération, dont la prochaine solution est due, pour une bonne part, j'en suis convaincu, à l'opiniâtreté de certains champions bernois qui seront sans doute, oubliés le jour du triomphe ; la réorganisation des Ecoles normales, tant du Jura que de l'ancien canton, qui coûtera naturellement beaucoup d'argent et qui, précisément pour ce motif, est renvoyée d'une année à l'autre ; enfin et surtout, la création d'une caisse de retraite et de secours pour les veuves et les orphelins, avec contributions du corps enseignant, prévue d'ailleurs par la loi scolaire, mais qui, malgré les plus louables efforts de la Direction de l'Instruction publique, n'a pas encore pu être menée à chef, faute de moyens suffisants, par le plus grand et le plus puissant des cantons suisses, tout préoccupé de questions ferrugineuses, dont la réalisation lui coûte millions sur millions.

La Société cantonale a donc éprouvé la besoin de reviser ses statuts. Il s'agit

de mettre ces derniers en harmonie avec les progrès accomplis au cours de la dernière décade. Le nouveau projet a été remis, sous forme d'un numéro du Bulletin, à tous les sociétaires, en octobre dernier. Les sections, (il y en a plus de 60 sur toute l'étendue du canton) vont se mettre à la besogne et discuteront les 37 articles du projet pour adresser au Comité central le fruit de leurs délibérations. Puis, l'assemblée ordinaire des délégués en reverra toutes les dispositions, et les nouveaux statuts seront finalement soumis encore une fois aux sociétaires en un referendum pédagogique.

Afin de donner aux lecteurs de l'*Educateur* une idée de l'économie du projet et partant de l'activité des collègues bernois, je me permettrai de reproduire ci-après les trois premiers articles.

§ 1. Les instituteurs et les institutrices du canton de Berne se constituent en une association cantonale qui a pour but de travailler au progrès de l'éducation populaire et de défendre les intérêts du corps enseignant.

§ 2. Ces buts seront atteints par

- a) L'amélioration de la situation financière et sociale du corps enseignant.
- b) La protection des sociétaires en cas de non-réélection injustifiée, d'après les dispositions du règlement y relatif.
- c) L'assurance des membres ou de leurs survivants en cas de besoin.
- d) L'appui accordé aux sociétaires en danger de perdre leur autorité morale.
- e) Les réunions périodiques, dans lesquelles seront resserrés les liens d'amitié qui doivent unir les membres du corps enseignant.
- f) L'amélioration de la formation du corps enseignant et le perfectionnement des sociétaires au point de vue de la culture générale.

§ 3. A cet effet, les institutions suivantes sont mises au service de la société :

- a) Une caisse de prêts.
- b) Une caisse de remplacement.
- c) Une caisse obligatoire de retraite et secours pour les veuves et les orphelins, si possible par la fusion avec la Caisse existante des instituteurs.
- d) D'autres institutions de ce genre.

Le fonctionnement de ces institutions est soumis aux dispositions de statuts et de règlements spéciaux.

Je souhaite bon courage aux collègues jurassiens pour cette discussion quelque peu aride, mais de laquelle peuvent découler d'excellents résultats pratiques pour l'avenir de l'école bernoise.

Th. M.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VALAIS. — **Traitements.** — Le Grand Conseil, après un éloquent discours de M. le Chef du département de l'Instruction publique, a voté mercredi dernier en premiers débats, à l'unanimité des votants moins un, la loi sur le personnel enseignant, avec quelques modifications ayant pour objet de mettre à la charge de l'Etat la plus forte partie des augmentations. D'après le projet du Conseil d'Etat, les communes auraient payé à l'avenir 215,775 fr. et l'Etat 54,105 fr. Le projet de la Commission a transformé ces chiffres en 202,870 fr. pour les communes et 58,770 fr. pour l'Etat. Comparativement à 1900, il en résultera pour l'Etat une augmentation de dépenses se chiffrant par 29,192 fr. 80, c'est-à-dire qu'elle double son budget pour l'instruction primaire, lequel, il y a cinq ans, se bornait à quelques mille francs de primes d'encouragement.

Voici quelle sera désormais la position des instituteurs valaisans : Les 174 instituteurs définitifs auront 540 francs pour les six premiers mois et 100 fr. pour chaque mois en sus ; les 108 institutrices seront payées à raison de 390 fr. pour les six

premiers mois et de 70 fr. pour chaque mois en sus ; les 101 maîtres dont le brevet est temporaire auront un traitement de 480 fr. pour les premiers six mois et de 90 fr. pour chaque mois en sus ; les 125 institutrices temporaires percevront 360 fr. et 65 fr. pour les mois supplémentaires.

Les instituteurs n'habitant pas déjà dans la localité où ils enseignent recevront en plus quatre stères de bois et un logement convenable. Le maître primaire aura, après dix ans d'enseignement, une augmentation de 50 fr., et de 100 fr. après vingt ans de service ; la maîtresse touchera 30 fr. après dix ans et 60 fr. après 20 ans ».

Les principales raisons qui font que ce traitement devient quelque peu raisonnable pour les instituteurs valaisans, consistent en ce que le capital engagé pour les études normales est modeste, (6 à 700 fr.) et qu'ils peuvent, surtout où l'année scolaire ne dure que 6 ou 7 mois, se créer une autre occupation plus ou moins lucrative.

Société des instituteurs du Valais romand. — Elle admettra désormais comme membres actifs d'autres personnes que des instituteurs primaires et changera son nom en celui de : *Société libre d'éducation*.

Bagnes. — L'école libre, fondée il y a une année dans cette commune, marche très bien. Elle est dirigée par M. Alphonse Michaud, secrétaire actuel de la Société précitée.

U. GAILLAND.

BERNE — Le synode scolaire bernois. — Le synode scolaire, réuni le 30 novembre à Berne, a décidé de réorganiser le système actuel de formation des instituteurs primaires. D'après les décisions prises, les Ecoles normales existantes seraient maintenues comme écoles préparatoires et l'on créerait, à Berne même, un séminaire supérieur. Le temps d'étude dans les écoles préparatoires serait de trois ans et de un an dans le séminaire supérieur.

Le synode scolaire a enfin adopté une résolution en faveur du subventionnement immédiat de l'école primaire par la Confédération.

ALLEMAGNE. — Le séminaire pédagogique annexé à l'Université d'Iéna organise pour le samedi 21 décembre sa fête habituelle de Noël. A l'heure des esprits, les amis absents seront en pensée au Burgkeller et entonneront avec les joyeux convives : An der Saale hellem Strande, ou : « Frisch hab'ich den Kompass genommen und bin nach Jena marschiert ».

— Le prince Henri de Prusse organise dans son domaine de Hemmelmark une école qu'il entretiendra à ses frais, la classe la plus rapprochée étant à une distance de plus d'une heure de marche.

— **Grand émoi parmi les étudiants de Bonn.** — On sait que le prince impérial suit actuellement les cours de l'Université de Bonn, et, en particulier, ceux du professeur Litzmann sur la *poésie lyrique* de Goethe. Les étudiants ont l'habitude de ne pas prendre place sur le premier banc, qui reste réservé au « Kronprinz ». Or, l'autre jour, trois étudiantes s'assirent au premier banc où il ne restait qu'une place disponible qui, finalement, fut aussi occupée par une quatrième dame, malgré les protestations des assistants. Le royal étudiant arriva sur ces entrefaites et dut chercher un refuge sur un des derniers bancs. Deux des dames sont des Américaines qui, par snobisme, ont persisté dans leur manière d'agir afin de pouvoir se vanter d'avoir été assises une fois aux côtés du futur roi de Prusse et empereur d'Allemagne. Une vive agitation règne dans le monde des étudiants, qui pétitionnent pour que l'on soit plus sévère pour les étrangères au moment des « immatriculations ».

Si le silence est d'or et la parole d'argent, la vérité est de fer. A. VANDELET.

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître l'*Agenda de l'Agriculteur et du Vigneron*, à Lausanne, chez Payot et Cie, libraires-éditeurs. Cette publication, format calepin, se recommande par sa simplicité même au public auquel elle s'adresse. A part un calendrier très complet avec indication des foires et principaux marchés au bétail, elle contient un grand nombre de renseignements et de conseils utiles, intéressant soit l'agriculture soit la viticulture.

En parcourant ce petit volume, on est étonné de la variété de la matière contenue, et l'on en conclut bien vite que la possession de ce petit agenda, loin d'être un luxe inutile, est une excellente précaution. Nous sommes persuadés que toute personne qui en fera l'acquisition en tirera un excellent profit.

Kathi la grand'mère; *Dursli le buveur d'eau-de-vie*; *Thelmy le vannier*, tome II des *OEuvres choisies de Jérémias Gotthelf*, illustrées par K. Gehri, A. Anker, H. Bachmann. Neuchâtel, F. Zahn, éditeur.

Kathi la grand'mère a dû être l'œuvre de prédilection de Gotthelf; c'est, en tout cas, celle où l'illustre conteur a mis le plus de cœur, le plus de fine observation, de poésie et d'art, tellement que, depuis longtemps, les littérateurs de l'Allemagne l'ont classée au nombre des chefs-d'œuvre. Tout est admirable dans ce récit aux pages tour à tour mélancoliques et joyeuses, attristées et pleines d'humour, débordantes d'amour pour les faibles et les souffrants, pleines de conseils et de consolations qui relèvent le courage et raffermissent le cœur. Kathi est le type idéal de la grand'mère avec ses faiblesses, ses hésitations et ses craintes. Au point de vue purement artistique, *Kathi la grand'mère* est un des plus purs modèles à imiter. Gotthelf s'y révèle un maître conteur, sachant donner à chaque détail la valeur qu'il doit avoir, et à l'ensemble de l'œuvre une merveilleuse unité. Il est juste d'ajouter que la traduction française, due à la plume de M. Sandoz, est en tous points remarquable. *Dursli le buveur d'eau-de-vie* est une œuvre non moins émouvante, où est analysée, avec vigueur, la déchéance lamentable de l'ivrogne, puis son relèvement graduel. Il y a là des leçons d'une actualité et d'une nécessité indiscutables. — Humour et psychologie très fine distinguent *Thelmy le vannier*, le troisième des récits renfermés dans le II^e volume des *OEuvres choisies de Jérémias Gotthelf*. Jeunes et vieux éprouveront pour Suzette, l'adorable fille du vieux vannier, la même affection que Benoît, son fiancé... A. Anker, K. Gehri et H. Bachmann ont illustré ce volume qui fait le plus grand honneur à l'éditeur, F. Zahn, et à la librairie suisse tout entière. — La grande publication offerte au public romand par M. F. Zahn, est un superbe cadeau à faire à la jeunesse comme à l'âge mûr et à la vieillesse, en ces fêtes de fin d'année.

Rapport sur les colonies de vacances de la Chaux-de-Fonds en 1901, par Ed. Clerc, directeur des Ecoles primaires.

Dictionnaire géographique de la Suisse, par Charles Knapp et Maurice Borel, publié par V. Attinger, à Neuchâtel, 24, 25 et 26^{me} livraisons, qui nous conduisent jusqu'au mot Chailly (Vaud).

Dott. Carlo Ohlsen. *L'Ecole nouvelle*. Opera di Paolo Beurdelay. Roma. Tipografia di Balbi Giovanni. 1900.

Lucien Baatard. Rapport du délégué chargé de l'étude des *questions d'apprentissage et d'enseignement professionnel* à l'Exposition universelle de 1900. Brochure de 16 pages, Genève W. Kündig et fils. 1901.

Antoinette Vuagnat. *Contes illustrés pour la jeunesse*. Genève. Ch. Eggimann et Co, éditeurs. L'ancienne directrice de l'Ecole normale frébélienne de Neuchâtel vient de publier une série de charmants récits à l'usage de la jeunesse: Belle bête, L'âne Colet, Deux prisonniers, Un bon soldat, Les mères, Le sapin (chant) Les Tisseurs (chant) et Le veau sans cornes. Ces récits feront les délices de nos enfants. Ils sont illustrés de quelques vignettes fort bien venues, dont une superbe en couleur. (Artillerie de position).

PARTIE PRATIQUE

LEÇON DE CHOSES

Degré supérieur.

Les boissons non alcooliques. (Systématisation)¹.

Mes chers enfants, vous voyagez dans une vallée et vous arrivez à un tournant de la route. Que faites-vous avant d'aller plus loin, si vous désirez vous souvenir de ce que vous avez vu ? — Nous nous arrêtons pour considérer le chemin parcouru. — Le chemin uniquement ? — L'ensemble de la vallée, avec tout ce qu'elle présente : villages, cultures, rivière, forêts.

Un sage de l'antiquité, Pythagore, voulait de même que l'on examinât chaque soir toutes les actions de sa journée. D'autres, qui sont du même avis que lui, jettent encore un regard en arrière chaque semaine et chaque année, afin de pouvoir juger de l'ensemble de leur vie.

Aujourd'hui, le tableau que nous fixerons solidement dans notre esprit, est celui que nous formerons en réunissant nos leçons sur *l'eau, le lait, le café*, et quelles autres encore ? — *Le thé, le chocolat, les limonades et les sirops*. Ce sera un bien singulier tableau, ne vous semble-t-il pas ?

Mais tous les points de vue n'ont pas la même valeur pour contempler un paysage. Est-il préférable de se trouver au fond de la vallée, ou sur un sommet voisin ?

Tout bien considéré, je crois que le meilleur moyen que nous ayons de bien saisir l'ensemble de notre tableau sera de nous élever aussi, et de choisir comme sommet ce beau point de vue qu'on appelle *le Devoir*.

I. CLASSIFICATION. — L'ordre.

Qu'est-ce que le pain, la viande, les œufs, le fromage, les légumes ? Qu'est-ce que l'eau, le lait, le café, etc. ? Indiquez toutes les boissons que nous venons d'étudier.

N'y a-t-il pas d'autres boissons que celles-là ? — Le vin, la bière, l'eau de cerise. — Connaissez-vous une différence entre les premières, que nos leçons vous ont rendues familières, et les dernières que vous venez de nommer ? — Les premières ne contiennent pas d'alcool ; les autres en contiennent. — Essayez, comme les savants qui viennent de découvrir une nouvelle plante, de leur donner un nom. — ... Tous ces noms ont leur valeur ; mais pour parler le même langage que les autres hommes, nous appellerons les premières : *boissons non alcooliques* ; les autres, que nous étudierons bientôt, sont des *boissons alcooliques*.

Pourquoi avons nous fait cette classification ? — Nous avons classé les boissons en deux groupes, que nous avons rapprochés des aliments, pour *mettre de l'ordre dans notre esprit comme nous voulons en avoir dans notre vie extérieure*.

— Est-ce un devoir que de mettre de l'ordre dans sa vie ?

Resolution² : Je veux mettre, etc.

II. PROVENANCE. — Dieu.

A quel règne appartient l'eau ? A quel règne appartiennent le café, le thé et le

¹ Voir dans *l'Éducateur de 1899* : L'eau, p. 630. — 1900 : Le lait, p. 58 ; le café, p. 268 ; le thé, p. 689. — 1901 : Le chocolat, p. 219 ; les limonades, p. 601 ; les sirops, p. 729.

² Ici pourrait se poser la question, si l'on doit se borner à signaler aux enfants le devoir, à le leur faire reconnaître, — ou s'il faut aller plus loin, et les amener à dire : « Puisque c'est mon devoir, *je veux* le faire ». La chose est certes discutable. S'ils prennent des résolutions, il faut s'attendre à ce qu'ils ne sauront, hélas ! pas toujours les tenir ; mais d'autre part l'enfant n'est que trop porté à dire : « On doit faire ceci ou cela », sans penser que c'est *lui* qui doit, ou sans avoir le courage d'aller jusqu'à : « *Puisque je dois, je veux.* » Et pourra-t-il jamais accomplir le bien, et s'engager décidément dans une voie qu'il estime pourtant bonne, s'il n'ose pas prendre la résolution de le faire ?

chocolat, tels qu'ils nous sont livrés par le commerce? Les oranges, citrons, framboises, fraises, capillaire? Par quel règne nous est fourni le lait?

Où trouve-t-on l'eau? Où croit le caféier? l'arbre à thé? le cacaoyer? les oranges et les citrons, les framboises et les fraises? Le capillaire?

Ainsi, dans les vieux murs lézardés où végète le capillaire, comme dans les plaines luxuriantes de l'Amazone où croit le cacaoyer; dans les clairières sauvages de nos bois où rougissent les framboises et les fraises délicieuses, comme sous le ciel d'Italie où les citrons parfumés mûrissent au grand soleil; dans les profondeurs sombres de la terre où filtrent les sources, comme sur les verts pâturages de nos montagnes où la vache livre son lait à l'armailli qui la trait, sous tous les climats, l'homme avisé peut trouver de quoi étancher sa soif. S'il est vraiment un homme, et si, non content de jouir des biens que la nature lui offre, il se demande d'où viennent ces biens, qui fait croître et qui fait mûrir, il se sentira pénétré d'une ineffable gratitude envers quelqu'un qu'il n'a jamais vu, et dont votre cœur pourtant vous murmure tout bas le nom...

Sentez-vous aussi le besoin d'être reconnaissants?

Résolution : Je veux être reconnaissant.

III. PRÉPARATION. — *L'humanité.*

Qui cultive l'arbre à thé? Qui travaille dans les plantations de caféiers? Qui récolte les graines du cacaoyer? Comment le thé, le café, le cacao arrivent-ils dans nos pays?

Que vous rappelez-vous de la fabrication du chocolat? Comment nous procurons-nous nos provisions de thé, de café, de chocolat? Quels travaux nécessite dans nos ménages la préparation de ces boissons? Comment fabrique-t-on la limonade? Qui nous procure le lait?

Que doit-on établir, si l'on désire avoir dans sa cuisine, ou près de chez soi, beaucoup d'eau à sa disposition? Qui cherche les sources, qui établit les conduites d'eau, qui construit les fontaines?

Ainsi, sous un soleil brûlant, des Chinois, des Arabes, des Américains, des nègres travaillent à nous procurer le thé, le café, le cacao; à travers l'Océan, sombre et terrible parfois, les navigateurs nous les amènent; près des rudes machines ou au moyen d'acides dangereux, les industriels fabriquent le chocolat, les limonades; les maçons établissent les fontaines, les médecins étudient les propriétés des boissons, tandis que les paysans travaillent pour nous donner le lait, et que la mère de famille ou la servante prépare la cuisine...

Voyez-vous tout ce monde en activité? Comprenez-vous bien que c'est du travail de tous ces gens que nous jouissons? Oui, j'en suis sûr. Il n'est donc que juste que nous fassions aussi quelque chose pour eux.

Résolution : Je veux aimer les autres hommes, et faire pour eux ce que je puis.

IV. UTILITÉ. — *La santé.*

A quoi servent toutes les boissons? — Pourquoi avons-nous soif? (sécrétion). — Quelle est la quantité moyenne d'eau qui doit entrer journellement dans notre organisme? (2-3 l.). — Pourquoi n'en buvons-nous pas cette quantité-là? (aliments, soupes, lait, etc.). — Cette quantité est-elle variable d'ailleurs? (suivant les individus, le travail, le moment). — Pourquoi donc devons-nous boire, en définitive? (conservation de la vie).

Qu'arrive-t-il si l'on boit de l'eau glacée, lorsqu'on est en sueur? (refroidissement pouvant causer la mort). — Si l'on boit trop d'eau? (estomac; tout d'abord transpiration, cause d'une déperdition de forces). — Est-il donc préférable de boire peu ou beaucoup?

Que m'avez-vous dit il y a quelque temps au sujet de la quantité d'aliments qu'il faut consommer? (il faut être sobre aussi dans le manger).

Quelles boissons servent uniquement à satisfaire la soif? Lesquelles sont nour-

rissantes ? Lesquelles peuvent combattre momentanément la tristesse, la paresse intellectuelle ? (thé, café). — A quoi s'exposent ceux qui abusent de ces boissons ? (aux maladies du système nerveux). — Les enfants doivent-ils en prendre ? Pourquoi non ?

Quelles sont les boissons favorables à la digestion ? (café, thé, limonades, eaux gazeuses). — Quelle est l'action du tartrate de soude sur l'estomac ? (purgatif). — Que produirait l'abus de certaines limonades qui en contiennent ? (maladies d'estomac).

Est-ce un devoir de conserver sa santé ?

Résolution : Je veux manger peu et boire peu ; je veux aussi observer l'effet des aliments et des boissons sur moi-même, et ne consommer que ceux qui sont utiles à ma santé, que je veux conserver.

Section vaudoise des MAÎTRES ABSTINENTS.

ARITHMÉTIQUE

Degré supérieur.

Exercices sur la valeur nutritive de quelques boissons non alcooliques.

1. Dans le calcul de la valeur nutritive totale d'un aliment ou d'une boisson, on additionne les unités nutritives d'après le principe suivant : 1 gramme d'albuminoïdes = 1 unité ; 1 g. de corps gras = 0,5 unité ; 1 g. d'hydrates de carbone = 0,2 unité ; 1 g. de sels = 0,1 unité. On demande la valeur nutritive du

1^o chocolat au lait : 35 g. albuminoïdes ; 54 g. corps gras ; 70 g. hydrates de carbone ; 7,5 sels (déchets 13,5 g. ; eau 820 g. ; ne pas les compter).

2^o lait de vache : 33 g. albuminoïdes ; 36 g. corps gras ; 50 g. hydrates de carbone ; 7 g. sels (4 g. déchets, 870 g. eau).

3^o café au lait : 33 g. albuminoïdes ; 30 g. corps gras ; 36 g. hydrates de carbone ; 7,5 g. sels (4 g. déchets ; 889,5 g. eau).

4^o jus de framboise : 13 g. albuminoïdes ; 127 g. hydrates de carbone ; 1 g. sels (eau 870,3 g.).

5^o thé sucré, avec $\frac{1}{2}$ cl. de lait ; thé sucré seul 90 g. hydrates de carbone ; 7 g. sels (903 g. eau).

Rép. : 77 ; 62 ; 56 ; 27 ; 23 unités.

2. En comptant la valeur du lait à f. 0,20 le litre ; chocolat au lait f. 0,40 ; thé sucré, avec $\frac{1}{2}$ cl. de lait, f. 0,20 ; jus de framboise f. 0,35, combien d'unités nutritives a-t-on pour chacune de ces boissons pour f. 1 ?

Rép. : 310 ; 192 ; 140 ; 115 ; 77 unités.

3. En représentant dans un dessin 2 grammes par 1 mm., par quelles longueurs faut-il représenter les quantités indiquées au problème 1 ?

*Rép. : Chocolat au lait 17,5 ; 27 ; 35 ; 3,75 ; 6,75 ; 410 mm.
Lait de vache 16,5 ; 18 ; 25 ; 3,5 ; 2. — ; 435 mm.
Café au lait 16,5 ; 15 ; 18 ; 3,75 ; 2. — ; 444,75 mm.
Jus de fram. 0,65 ; 63,5 ; 0,5 ; — 435,35 mm.
Thé sucré, sans lait 0,45 ; 3,5 ; — 451,5 mm.*

4. En représentant par 1 cm. 10 unités nutritives, par combien de mm. faut-il représenter sur un graphique les quantités indiquées dans les réponses du numéro 2 ?

Rép. : 77, 62, 56, 27, 23 mm.

5. En représentant par 1 mm. 4 unités nutritives, par combien de mm. faut-il représenter les quantités indiquées dans les réponses du numéro 3 ?

Rép. : 72 ; 48 ; 35 ; 29 ; 19 mm. (Chiffres à conserver pour la confection des graphiques.)

SECTION VAUDOISE DES MAÎTRES ABSTINENTS.

TABLEAU DE QUELQUES BOISSONS NON ALCOOLIQUES

ÉLÉMENTS NUTRITIFS

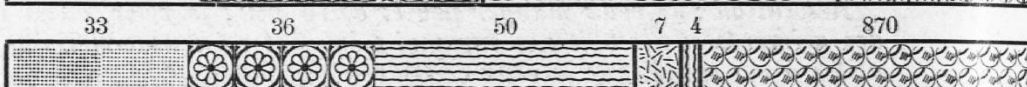
Signification des
couleurs



Chocolat au lait.



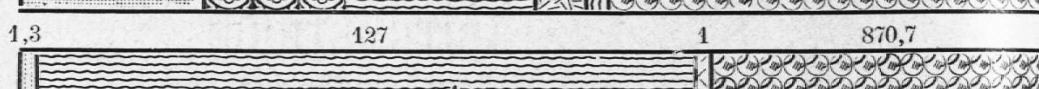
Lait de vache.



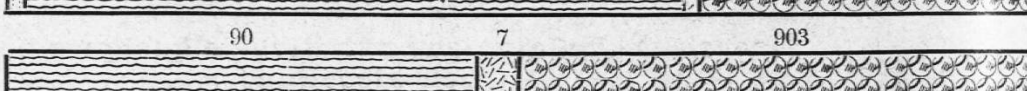
Café au lait.



Jus de framboises.



Thé sucré, sans lait.



VALEUR TOTALE par rapport au volume (1 litre).

Chocolat au lait.



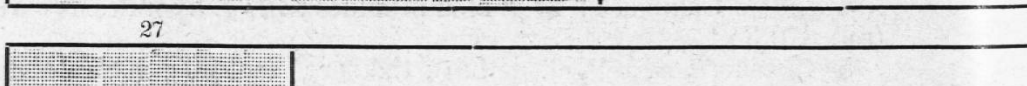
Lait de vache.



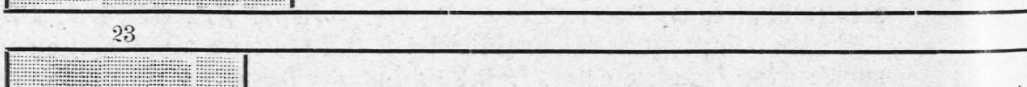
Café au lait.



Jus de framboises.



Thé sucré avec lait.



VALEUR TOTALE par rapport au prix (fr. 1).

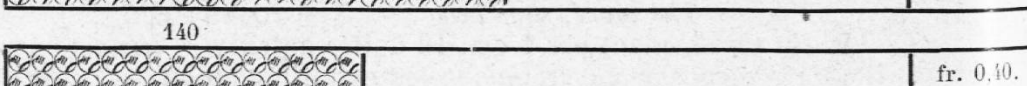
Lait de vache.



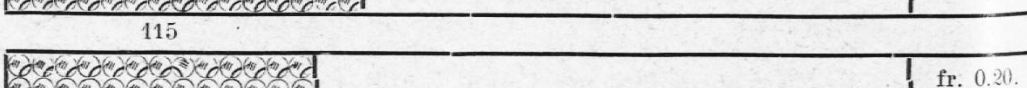
Chocolat au lait.



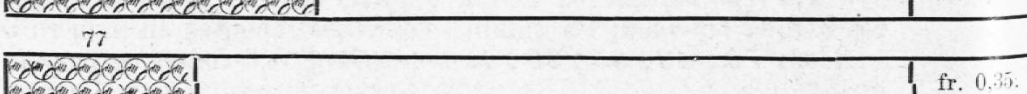
Café au lait.



Thé sucré.



Jus de framboises.



DESSIN

On permettra aux enfants de se servir de la règle, du compas, du décimètre et des couleurs. (Toutefois ces objets ne sont pas nécessaires.)

OPÉRATIONS

1. Tourner le cahier la couture en haut.
2. Construire un cadre à 1 $\frac{1}{2}$ cm. du bord du cahier.
3. Tracer deux lignes, l'une à 1 cm., l'autre à 11 cm. à partir de la droite du cadre, puis une troisième à 1 cm. à partir de la gauche.
4. Diviser l'intérieur en 48 bandes horizontales, s'arrêtant aux lignes à 1 cm. du cadre.
5. A partir du dessus, compter un interligne, et dans le suivant, écrire **TABLEAU**. — Laisser un interligne, puis écrire : **DE QUELQUES BOISSONS NON ALCOOLIQUES**. — 2 interlignes et au-dessous : **I. ÉLÉMENTS NUTRITIFS** — 1 interligne ; diviser l'espace suivant (10 cm.) en 6 rectangles de 13 mm. environ, séparés par des intervalles de 4 mm. Ecrire à gauche, sur les deux lignes correspondantes : *Signification des couleurs*, et plus bas, en laissant chaque fois un interligne : *Chocolat au lait, Lait de vache*, etc.
6. Laisser deux interlignes ; dans le troisième, écrire le titre **II. VALEUR TOTALE par rapport au volume (1 litre)**. Continuer jusqu'au bas, suivant dessin ci-contre.
7. Compléter le graphique d'après les données des problèmes. Dans le premier tableau, il suffit de comparer les éléments nutritifs, et — comme leur somme ne dépasse jamais 200 — d'indiquer les 200 premiers grammes, les 800 autres étant formés d'eau. Puisque nous disposons, pour cela de 1 dm., 1 g. sera représenté par $\frac{1}{2}$ mm. — Dans le troisième tableau, il suffit d'indiquer les 100 premières unités, puisque la plus grande somme est de 77 ; pour une unité, un millimètre. — Dans le troisième tableau, nous représentons les 400 premières unités ; pour 10 unités, 2 $\frac{1}{2}$ mm.
8. Faire les traits à la plume, puis effacer ceux au crayon.
9. Colorier le premier tableau : Albuminoïdes, *rose* ; corps gras, *jaune* ; hydrates de carbone, *vert* ; sels, *noir* ; déchets, *orangé* ; eau, *bleu*.
10. Colorier en rose les unités nutritives du tableau II et en bleu celles du tableau III.
11. Inscrire chaque nombre près du rectangle qui le représente.

SECTION VAUDOISE DES MAÎTRES ABSTINENTS.

GRAMMAIRE

Tableau des terminaisons verbales.

A. TEMPS SIMPLES

La 1^{re} personne du singulier se termine par *s* (quelquefois *x*)
 excepté : présent des verbes en *er* (*e*) *j'ai, je vous ai, je les ai...*
 » prétérit des verbes en *er* (*ai*)
 » futur de tous les verbes (*ai*)
 » subjonctif » » (*e*)
 sauf : que je *sois*.

La 2^{me} personne du singulier se termine par *s* (quelquefois *x*)
 excepté : impératif des verbes en *er* (*e*) *va, aie, sache, veuille*, etc.

La 3^{me} personne du singulier se termine par *e* : il *vainc* ;
 » » » *a* : il *parlera* ;
 » » » *d* : il *prend* ;
 » » » *e* : il *pleure* ;
 » » » *t* : il *lit, il reçut*.

Ensemble les lettres du mot *cadet* (jamais *i* ni *u*).

La 1^{re} personne du pluriel se termine par *ons*.
 excepté : prétérit (*mes*) nous *sommes*.

La 2^{me} personne du pluriel se termine par *ez*,
excepté : prétérit (*tes*) vous *êtes*, vous *dites*, vous *redites*, vous *faites* et ses composés.

B. TEMPS COMPOSÉS

Les temps composés sont formés des temps simples de l'auxiliaire avoir ou être et du participe passé du verbe que l'on conjugue. — On reconnaît mécaniquement qu'un mot est un participe passé si l'on peut le remplacer par *fait*, tandis que l'infinitif se remplace par *faire*. — Pour écrire un participe passé, il faut en chercher le féminin : puni, punie, — permis, permise, — trait, traite, eu, eue — excepté : absous, absoute.

Dans les temps composés, c'est d'abord l'auxiliaire qui s'accorde avec le sujet, le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *être* s'accorde aussi avec le sujet du verbe; tandis que le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir* reste invariable, à moins qu'il ne soit précédé d'un complément direct; dans ce cas il s'accorde avec celui-ci.

U. PERRENOUD.

LANGUE MATERNELLE

Classes enfantines et degré inférieur.

I. Les premiers mots à lire.

Quels sont les premiers mots que l'enfant de quatre à six ans doit apprendre à lire ?

Les réponses sont infiniment variées, pratiquement du moins, car en théorie on est d'accord qu'il ne faut choisir que des mots qui lui soient familiers. Mais il suffit de parcourir quelques-uns des innombrables abécédaires, premiers livres que nous possédons, etc., pour se convaincre que dans la pratique, l'accord n'est pas établi. Que d'hésitations et de tâtonnements encore dans les premiers pas de cette étude si importante, si intéressante aussi, et qui a été si longtemps une véritable pénitence subie par les petits !

Nous avons remplacé la mémorisation assommante des lettres de l'alphabet par l'étude de mots *normaux* ; mais que d'anomalies encore dans ces mots normaux, et que de fois le choix de ces mots semble dépendre plus de la fantaisie que d'un principe pédagogique !

En présence de la question : quels mots choisir pour commencer, nous balançons entre plusieurs qui paraissent convenir également, et, conséquence logique de nos hésitations, la *conviction absolue*, nécessaire pour travailler avec fruit, nous échappe.

A qui la faute ? — A nous-mêmes, parents et maîtres, qui voulons dans notre souveraine sagesse choisir pour l'enfant au lieu de lui laisser le libre choix. Les véritables mots normaux, ce n'est pas nous qui pouvons les imaginer : c'est l'enfant qui nous les dira ; et souvenons-nous que ce qui peut nous paraître normal, lui semblera souvent très anormal.

Et personne ne prétendra, je pense, qu'il soit nécessaire de commencer par un conflit de désirs ou de volontés.

Il ne nous vient pas à l'idée de lui imposer les premiers mots qu'il prononce, les premiers sons qui s'échappent de ses lèvres. Nous le guidons, oui ; mais nous le laissons partir le premier, et

grâce à sa prodigieuse facilité d'imitation et d'assimilation, il avance à pas de géant dans le champ du langage.

Pendant cette période de un à trois ans, quels sont ses mots préférés ? C'est *papa* et *maman* ; c'est *bobo*, *bonbon* et *bibi* ; c'est le *coco*, la *mou mou* ou le *vaou vaou*. Ce sont des mots à syllabe répétée, dont quelques-uns disparaissent bientôt, tandis que d'autres se fixent pour toujours. Laissant de côté ceux qui ne sont qu'éphémères comme *vaou vaou*, pourquoi ne prendrions-nous pas, ou plutôt ne laisserions-nous pas, prendre à l'enfant, pour ses premiers exercices d'écriture et de lecture, ces mots qu'il a répétés cent fois, qu'il emploie encore, dont nous nous servons nous-mêmes, comme *poupée*, *bébé*, *poupon*, *joujou*, *dodo* ou *nono*, *papa*, *maman*, *coco*, etc., qui lui parlent des personnes et des choses auxquelles il s'intéresse le plus, même à cinq ou six ans ?

Ces mots fourniront l'occasion de causeries aussi fructueuses pour l'esprit et le cœur que d'autres moins enfantines, et ils offrent, dans la particularité même de leur formation, le redoublement de la syllabe, une aide précieuse à la mémoire et à la main.

II. Etude des lettres.

Qu'est-ce qu'une lettre ? C'est un signe conventionnel destiné à traduire un son pour l'œil.

Par conséquent, avant d'apprendre à l'enfant des lettres, il faut lui faire entendre et énoncer des *sons*, et des sons bien *significatifs*, d'où l'enfant tirera naturellement la *lettre parlée*. Car si les *signes* sont, à quelques exceptions près, purement conventionnels, il n'en est pas de même des lettres parlées qui naissent directement et naturellement des sons.

Il n'est pas indifférent, pour une première étude, de les prendre dans n'importe quels mots ; il faut les sortir de mots imitatifs, ou tout au moins des premiers mots que l'enfant a prononcés. Je dis pour les débuts, car plus tard il devra faire connaissance avec des mots dont la prononciation ne présente rien de naturel, et c'est le plus grand nombre.

Mais nous ne nous occupons pour le moment que des tout petits.

Exempla trarunt ! nous répétait souvent mon ancien maître d'arithmétique.

Appelons les exemples.

Vous voulez faire connaître la lettre *m*.

Les mots simples ne vous manqueront pas pour cela : *midi*, *madame*, *mine*, *moue* ; et je présume que vous accordez votre préférence à ces deux derniers qui sont des *mimologismes* caractéristiques. Mais vous pouvez trouver mieux encore.

Conduisez vos petits dans la campagne, au moment où les troupeaux y paissent encore : faites-leur remarquer comment les agneaux et les chevreaux appellent leur mère, comment les vaches se saluent entre elles ou demandent aux bergers de les ramener à l'étable. Faites répéter à vos enfants ces sons particuliers qui les ont intéressés : *m m m* *è è è*, *m m m* *eu eu eu*, *m m m* *ou ou*.

Une fois rentrés, ils raconteront ce qu'il ont vu et entendu, et lorsque la maîtresse, ou la maman, leur proposera d'écrire au tableau comment parlent les petits agneaux, et les chevaux, et le gros bœuf, quels transports et quelles acclamations !

Croyez-vous qu'ils oublieront cette lettre qu'ils ont apprise sans s'en douter, en écoutant simplement les animaux dans la prairie ?

Pour fortifier la mémoire, un petit jeu sera organisé dans lequel chacun devra chercher un mot, dire une jolie phrase ou histoire, comme vous voudrez, qui renferme précisément ce son *m*...

Une autre fois ce sera le *r*.

Les rouets de nos grand'mères ont bien disparu, et rares sont les familles dans lesquelles le petit enfant peut s'amuser pendant de longues heures à jaser avec sa maman tout en regardant tourner la grande roue. Mais il y a celles des chars qui passent toute la journée sur la route. Comment font-elles ? *rrrononon*. Et voilà la lettre *r*.

L'enfant se plaît à suivre l'oiseau ou l'insecte dans son vol, profitez-en pour lui parler de la lettre *v*, la lettre de ce qui *vole*, *vol-tige*, *volète*, *vibre* ; la lettre du *vent*, de ce qui est *vif* et qui *va vite*.

L'enfant qui rit vous donnera le *i*.

Le petit garçon qui trompette dans un entonnoir : *tu tu tu u u u*, vous donnera le *u*.

La fillette qui berce tendrement sa poupée en fredonnant : *do do, l'enfant do,...* *l'enfant dormira bientôt*, vous fournira le *o long* ; et son frère qui chevauche son coco de bois en criant : *hop, hop, hop, mon coco galope*, nous apprendra le *o bref*.

Ecoutez le *tic tac* de l'horloge, le marteau qui fait tinter la sonnerie ; parlez des garçons turbulents qui font du *tapage*, du *tin-tamarre* et mettent tout en bas, et voilà le *t*.

Le *frileux* qui *souffle* dans ses doigts pour se *réchauffer* ; le *soufflet* qui ranime le feu sans l'*étouffer* ; le chat qui *feule*, le *fouet* qui *fend* l'air vous donneront le *f*.

La petite *lavandière* qui *lave* le linge de sa poupée et qui s'amuse à *gaillousser*, comme on dit chez nous. dans sa seille, nous apprendra la consonne liquide, le *l* qui exprime ce qui *coule* et *glisse*.

Montrez l'eau qui sort du *goulot* de la carafe en chantant *glou glou glou*, ou qui tombe dans la fontaine en *gargouillant* ; parlez du petit malade qui a dû apprendre à se *gargariser* et vous aurez la lettre du *gosier* : le *g dur*.

L'eau qui s'échappe avec bruit du *jet*, le lait qui *jaillit* du pis de la vache vous donneront le *j*.

Les *sifflets* de saule que les enfants ont tant de plaisir à couper au bord du ruisseau et qui *sifflent* si bien vous préparent une leçon sur la *sifflante s* ; et les mouches, les abeilles, les gros bourdons, qui volent en *zig zag*, répètent sans cesse dans leurs bourdonnements la *zézayante z*. (A suivre). P. HENCHOZ.

AVIS IMPORTANT

Les nouveaux abonnés pour 1902 recevront l'EDUCATEUR gratuitement jusqu'à la fin de l'année.

Prière à nos amis de faire une active propagande autour d'eux, afin que l'EDUCATEUR devienne de plus en plus l'organe du corps enseignant de toute la Suisse romande.

AGENDA DES ÉCOLES

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le supplément contenu dans le numéro 46 et le bulletin de commande qui l'accompagne.

BERSET-MULLER-STIFTUNG

AUF DEM

MELCHENBUHL bei BERN

Für das auf nächsten Frühling zu eröffnende Lehrerasyl dieser Stiftung wird anmit die Stelle des **Verwalters oder der Verwalterin** ausgeschrieben. Erfordernisse: Erfahrung in der Führung eines grössern Hauswesens, Kenntnis der Buchhaltung & des Rechnungswesens; Kenntniss beider Sprachen; Leistung einer Bürgschaft für eine noch näher zu bestimmende Summe. Besoldung: Fr. 2000 im Minimum, nebst freier Station für sich & die Familie. Sich anzumelden bis 1 Januar 1902 beim Unterzeichneten.

Die Reglemente welche über die mit der Stelle verbundenen Aufgabe nähere Auskunft geben, können bei der Kanzlei des eidgen. Departements des Innern bezogen werden.

Bern, den 18 November 1901.

DER PRAESIDENT DES VERWALTUNGSRATES :

ELIE DUCOMMUN

TIRELIRES

➡ NOUVEAU ➡

pour la Jeunesse Suisse

ETRENNE PRATIQUE

et bon marché

ayant la forme et les couleurs des tambours d'ordonnance suisse (avec petits cadenas et environ 100 gr. de bonbons).

recommandée spécialement aux commissions scolaires et aux instituteurs.

Conditions exceptionnellement favorables.

Spécimen à disposition.

Seuls fournisseurs: **ROOSCHUZ & C^{IE} BERNE**

A NOS LECTEURS. — Afin de faciliter l'expédition, nous prions nos abonnés d'indiquer le numéro de leur bande d'adresse lorsqu'ils en demandent le changement.

PROBLÈMES D'ARITHMÉTIQUE

par A. CORBAZ

pour enfants de 7 à 13 ans, 3 séries cartonnées de 2 années d'études.

Nouvelles éditions revues et augmentées.

Calcul écrit

1 ^{re} série, <i>Livre de l'élève</i>	— .70
2 ^e »	— .90
3 ^e »	1.20

Calcul oral

1 ^{re} série.	— .60
2 ^e »	— .80
3 ^e »	— .90

Livre du maître (Calcul écrit, calcul oral et solutions).

1^{re} série, 1.— ; 2^e série, 1.40 ; 3^e série, 1.80.

La première série, livre de l'élève pour enfants de 7 à 9 ans, a été complètement remaniée. (décomposition de nombres et calcul intuitif.)

A. Corbaz

Exercices et problèmes de géométrie et de toisé

Problèmes constructifs: 170 figures,

Prix 1.50

Cours de Langue allemande

par A. LESCAZE

Maitre d'allemand au Collège de Genève.

Premières leçons intuitives d'allemand	— .75
Manuel pratique de langue allemande, 1 ^{re} partie	1.50
» » » 2 ^e »	2.75
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache, auf Grundlage der Anschauung.	3.—

Ouvrages adoptés par le Département de l'Instruction publique du canton de Genève et par plusieurs écoles des cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel.

CH. EGGIMANN & C^{ie}, Editeurs, GENEVE.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Terreaux, 4, LAUSANNE — R. de l'Hôpital, 22, NEUCHÂTEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.



Les machines à coudre

SINGER

qui ont obtenu à l'Exposition de Paris 1900 le

GRAND PRIX

la plus haute récompense

se répartissent actuellement en plus de 950 différentes variétés
applicables à la famille ou à l'industrie

Paielements par termes. — Escompte au comptant.

Garantie sur facture.

Machines confiées à l'essais.

COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE SINGER

Seules maisons pour la Suisse romande :

GENÈVE, rue du Marché, 13.

Bienne, Kanalgasse, 8.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Delémont, avenue de la Gare.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

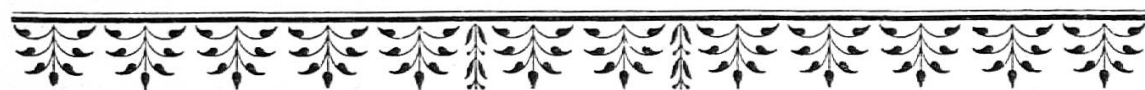
Montreux, vis-à-vis Hôtel suisse.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.



2 Médailles d'Or avec félicitations du Jury.

Foëtisch Frères

MAGASIN DE MUSIQUE GÉNÉRAL

Maison de confiance, fondée en 1804.

Rue de Bourg, 35, LAUSANNE

PIANOS ET HARMONIUMS

Magnifique choix à des prix très modérés.

NO. 1

GRAND CHOIX DE NOUVEAUTÉS

pour Chœurs d'hommes

◆◆◆◆◆ **pour Chœurs mixtes** ◆◆◆◆◆

[illegible]

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ **pour Chœurs de femmes**

Important pour MM. les directeurs de Sociétés musicales:

Vient de paraître — **H. KLING**

**THÉORIE ÉLÉMENTAIRE ET PRATIQUE DE L'ART DU
CHEF D'ORCHESTRE, DU DIRECTEUR DE MUSIQUE
D'HARMONIE, DE FANFARES ET DE SOCIÉTÉS
CHORALES**

Prix net, 1 fr.

Sera livré au **prix exceptionnel** de 80 cent. jusqu'au **31 décembre 1901** seulement. L'ouvrage n'est pas envoyé en examen.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XXXVII^{me} ANNÉE — N° 50.

LAUSANNE — 14 décembre 1901.



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · REUNIS ·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD, maître à l'Ecole d'application annexée aux écoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint,
La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur
scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

NEUCHÂTEL : **C. Hintenlang**, insti-
tuteur, Noiraigue.

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur
scolaire. Belfaux.

VALAIS : **U. Gaillard**, inst.,
St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur
Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement :

Suisse,
5 fr.

Etranger,
fr. 7,50.

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :
Librairie PAYOT & C^e
Lausanne.

R. LUGEN 1898

Tout ouvrage dont L'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces: 30 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Valais.	
MM. Baatard , Lucien, prof.,	Genève.	MM. Michaud , Alp., inst.,	Bagnes.
Rosier , William, prof.,	Genève.	Blanchut , F., inst.,	Collonges.
Grosgrin , L., inst.,	Genève.		
Pesson , Ch., inst.	Genève.	Vaud.	
Jura Bernois.		MM. Cloux , F.,	Essertines
MM. Fromaigent , L., inst.,	Saignelégier.	Dériaz , J.,	Dizy.
Mercerat , E., inst.	Sonvillier.	Cornamusaz , F.,	Trey.
Duvoisin , H., direct.,	Delémont.	Rochat , P.,	Yverdon.
Schaller , G., direct.,	Porrentruy.	Jayet , L.,	Lausanne.
Gylam , A., inspecteur.	Corgémont.	Visinand , L.,	Lausanne.
Baumgartner , A., inst.,	Bienne.	Faillettaz , G.,	Gimel.
Neuchâtel.		Briod , E.,	Fey.
MM. Thiébaud , A., inst.,	Locle.	Martin , H.,	Lausanne.
Grandjean , A., inst.,	Locle.	Magnin , J.,	Préverenges
Brandt , W., inst.,	Neuchâtel.		
Fribourg.		Suisse allemande.	
M. Genoud , Léon, directeur,	Fribourg.	M. Fritsch , Fr., président	
		du <i>Schweiz. Lehrerverein</i> ,	Zurich

Tessin : M. Nizzola.

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. Ruchet , Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.	MM. Perrin , Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.
Decoppet , C., Conseiller d'Etat, Lausanne.	Sonnay , adjoint, secrétaire, Lausanne.
Burdet , L., instituteur, vice-président, Lutry.	

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine,
à Zurich.

RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES

avec restitution du capital constitutif au décès
sous déduction des arrérages payés.

Cette combinaison est avantageuse pour quiconque veut s'assurer, sa vie durant, un rendement stable et élevé de son capital, mais tient à ce que les intérêts de ses héritiers soient atteints le moins possible dans le cas où il mourrait prématurément.

Le rachat de la police est admis.

La Société a servi des rentes s'élevant à fr. 10 000 000. Rentes annuelles à servir : fr. 970 000. Garanties : fr. 52 000 000.

Les *tarifs*, les *prospectus* et les *comptes-rendus* sont remis gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'Agence ou à la Direction.

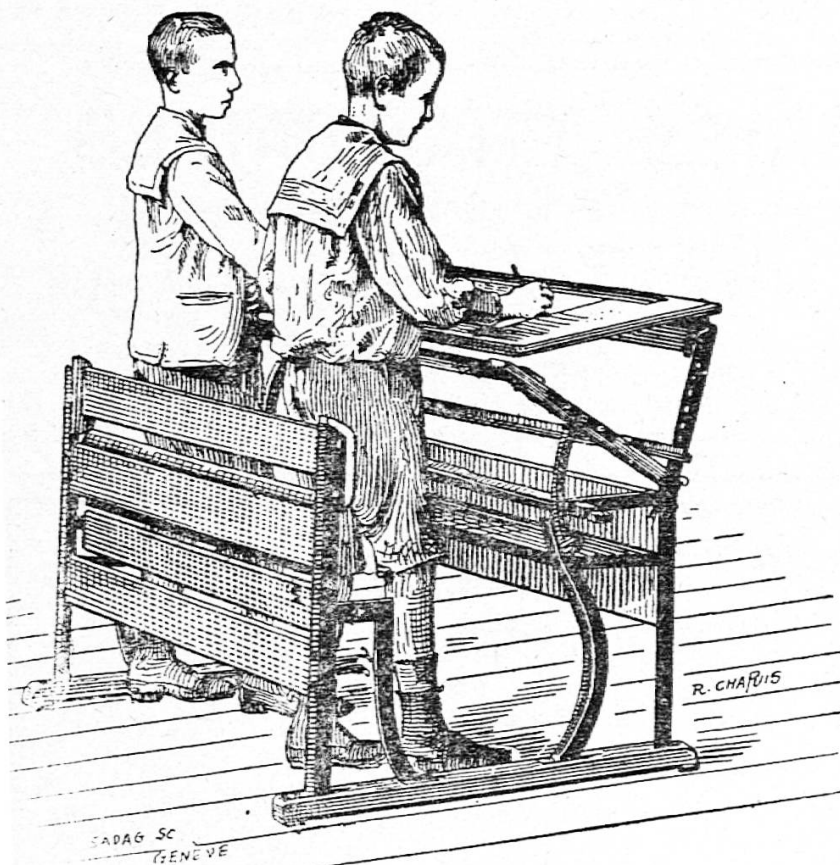
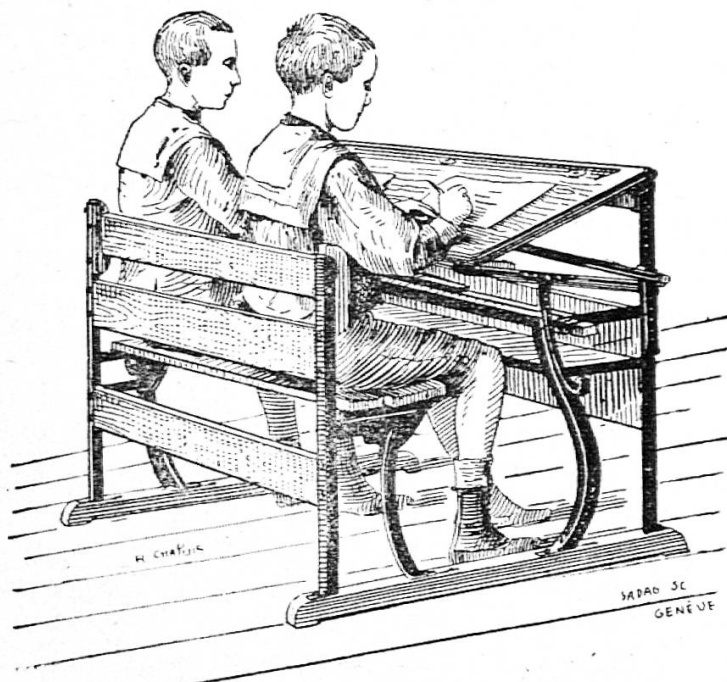
PU PITRES HYGIENIQUES

MAUCHAIN

GENÈVE

Place Métropole.

vel + 3925 — Modèle déposé.



Grandeur de la tablette : 125 X 50.
demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :
De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver
attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc
s membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les in-
nients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel ;
De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement
re, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel DU CANTON DE GENÈVE Travail assis et debout

*S'adapte à toutes les
tailles.*

La fabrication peut se
faire dans chaque localité.
S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc
47 fr. 50

Même modèle avec chaises
47 fr 50

Attestations et prospectus
à disposition.



1883. Vienne. — Médaille de
mérite.

1883. Exposition Nationale
de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale,
Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des
Inventions brevetées, Paris. —
Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du
Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale
d'Hygiène, Dijon. — Diplôme
d'honneur.

1893. Expos. Internationale
du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIO-
NALE, PARIS. — MÉDAILLE
D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève.
— Seule MÉDAILLE D'OR dé-
cernée au mobilier scolaire.

1900. Exp. Universelle,
Paris. — Médaille d'or.

La plus haute récompense
accordée au mobilier scolaire.



LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

Nouveautés et Ouvrages d'Étrennes.

Au Foyer Romand. Etrennes littéraires pour 1902, publiées sous la direction de M. PHILIPPE GODET. Prose et Poésie, par les principaux écrivains de la Suisse romande. In-16, broché 3 fr. 50 ; relié avec plaque spéciale. 5 fr. —

Le sculpteur de Christs, par NOELLE ROGER. In-16 broché. 3 fr. 50

La chanson du cœur. Poésies choisies d'auteurs contemporains, par CH. FUSTER. In-16, broché. 3 fr. —

Bonne année. Calendrier avec texte en vers et illustrations. Petit in-16 0 fr. 60

Calendrier évangélique à effeuiller. Fonds divers à 0 fr. 60, 1 fr. et 1 fr. 25

Calendrier poétique à effeuiller. Fonds divers à 0 fr. 80, 1 fr. et 1 fr. 50

Ces deux calendriers sont munis chacun de deux bons-primés, donnant droit à toute personne qui s'en sert pour sa demande, la réduction de prix indiquée sur tous les ouvrages qui y figurent

Agenda de l'agriculteur et du vigneron pour 1902. Publié sous la direction de M. G. MARTINET, directeur de l'Etablissement fédéral d'essais de semences, à Lausanne. Prix. 2 fr. —

CAUSERIES FRANÇAISES

Revue de langue et de littérature française contemporaines

publiée sous la direction de

M. Aug. André, professeur,

Lecteur à l'Université de Lausanne.

Première année. Un vol. in-16 de 344-VIII pages.

3 fr. 50

Deuxième année. Un vol. in-16 de 346-VI pages.

3 fr. 50

LA FAMILLE

Journal pour tous illustré.

Paraissant deux fois par mois et formant à la fin de l'année un volume de près de 600 pages avec plus de 80 gravures.

Numéro spécimen gratis.

Nouvelles, biographies, histoire, géographie et voyages, chroniques scientifiques, industrielle et géographique régulières, travaux féminins et recettes de ménage. Tel est le contenu varié de ce journal que son extrême bon marché met à la portée de toutes les bourses.

Prix : 5 francs par an.

pour la Suisse et tous les pays, port compris.

Toutes les personnes qui paieront leur abonnement avant le 10 janvier auront droit à la

PRIME GRATUITE

consistant en une valeur de 5 francs en livres.

(H153²2L)

Bureau chez GEORGES BRIDEL & C^{ie}, à Lausanne.